

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES DE PROTECTION (F.C.P)

Arrêté du 2 mai 2011.

Objectif

Connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

Public

Conducteur titulaire du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité, libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route.

Pédagogie

Enseignement théorique

Enseignement pratique

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action : "feuilles d'émergence signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur".

Programme

7 Heures / 1 Jour

Thèmes	Intitulés	Durée
	Accueil et Présentation de la formation	0h15
1	<ul style="list-style-type: none">• Evaluation initiale des stagiaires• Echange sur les pratiques d'expériences et auto-évaluation.	0h30
2	<ul style="list-style-type: none">• La réglementation applicable aux transports exceptionnels• Les conditions générales de circulation• Les dispositions concernant les véhicules	03h00
3	<ul style="list-style-type: none">• Les règles de circulation spécifiques aux poids lourds• Les accidents et incidents• La sécurité autour du convoi• La forme physique du conducteur en situation de conduite	03h00
4	Evaluation des acquis et synthèse du stage Evaluation des acquis : test final d'auto-évaluation.	0h15
	Durée totale du stage	07 h

Validation

Livret de formation et Attestation F.C.P. valable 5 ans.